



Groupe Vert·e·s CS·POP

Delémont, le 28 septembre 2026

Motion îlots et corridors de fraîcheur des mesures concrètes pour diminuer les zones de chaleur à Delémont

En dépit des nombreux projets et travaux prévus à plus ou moins long terme en ville, visant notamment à adapter le paysage urbain aux changements climatiques, le groupe Vert.e.s CS POP demande que des mesures transitoires visant à faire fléchir la sensation de chaleur soient anticipées pour faire face aux prochaines canicules.

En effet, en regard des tristes records de températures atteints cet été, il n'est plus imaginable d'attendre et de respecter les rythmes de l'administration. Nous l'avons constaté cet été, l'augmentation des températures est un problème de santé publique sur lequel il faut agir rapidement. Il y a en effet aujourd'hui urgence à disposer d'îlots et de corridors de fraîcheur permettant aux personnes de s'abriter des fortes chaleurs dans les zones bâties, bétonnées, bitumées et peu, voire pas végétalisées.

Le groupe Vert·e·s CS·POP demande que le conseil communal anticipe les prochaines vagues de chaleur en aménageant prioritairement les zones de transit piétonnier particulièrement exposées ainsi que les parcs publiques et places de jeux. Pensons par exemple au parc urbain, à la rue du 23 juin, à la place de la gare ainsi que à l'Avenue de la gare.

Ainsi le groupe vert·e·s CS·POP demande qu'à l'instar des démarches liées au projet COOL CITY mené par la ville de Genève, les îlots de chaleur en ville soient cartographiés afin de prioriser au mieux les zones d'intervention.

Que des mesures simples soient rapidement prises pour faire fléchir la sensation de chaleur dans les zones identifiées ; tels que des voiles d'ombrages, installation de brumisateurs aux heures les plus chaudes, dégrappage, pergolas et bacs végétaux amovibles,...

Dans l'optique de rendre les déplacements des piétons plus supportables et d'offrir aux plus vulnérables des moments de répit.

Pour le groupe Vert·e·s CS·POP

Céline Blaser



UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 28.09.2026

MOTION

Créer un plan d'eau pour augmenter l'attractivité de Delémont et anticiper une pénurie d'eau lors de prochaines canicules.

Chaque année, le magazine économique BILANZ établit un classement des municipalités les plus attractives du pays, selon la qualité du cadre de vie, les emplois et salaires, la fiscalité, les infrastructures sportives et culturelles, la proximité de grands centres et l'accessibilité facile par voies ferroviaires et routières. L'analyse du palmarès de ces dernières années montre que la présence d'un plan d'eau (lac ou cours d'eau majeur) serait d'une grande voire décisive importance.

L'indicateur d'attractivité résidentielle de l'UBS confirme aussi ce cercle vertueux alliant qualité de vie, proximité de la nature, attractivité de valeurs foncières.

Cette année, c'est Oberkirch, dans le canton de Lucerne, au bord du lac de Sempach et traversé par la rivière Suhre qui est hissée au rang de la commune la plus attractive de Suisse (par son cadre de vie articulé autour de l'eau et fiscalité attractive, bien sûr aussi).

La possibilité d'activités sportives supplémentaires et variées, de détente, la fraîcheur facilitée par le plan d'eau serait un plus. Sans compter une résilience supplémentaire et bienvenue face aux sécheresses, de l'existence d'un réservoir d'eau et d'une oasis pour la faune, la flore, peut-être aussi une source d'énergie hydroélectrique complémentaire.

Nous demandons au Conseil Communal de mettre en œuvre la réalisation d'un tel projet, certes ambitieux, en collaboration avec les communes de l'Agglomération de Delémont.

Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig



Groupe Vert·e·s CS-POP

Delémont, le 28 septembre 2026

Motion pour le développement de l'accès à l'eau des fontaines ornementales ainsi qu'aux points d'eau potables gratuits à Delémont

Ces dernières années, les épisodes de chaleur se succèdent et sont toujours plus longs. Chaque été, de tristes records de températures sont pulvérisés et poussés plus à l'extrême.

Ainsi tel que les scientifiques du GIEC l'avaient annoncé, le dérèglement climatique s'accélère. Comme chacun·e a pu l'éprouver depuis ce printemps, le jura n'est pas épargné s'il fallait encore convaincre de l'urgence d'agir.

Lors des épisodes caniculaires, les enfants, les personnes âgées et celles qui sont atteintes dans leur santé sont particulièrement concernées par les risques liés à la déshydratation. Cependant, au vu du nombre de plaintes, ces chaleurs extrêmes perturbent fortement le quotidien des adultes bien portant.e.s

Face à ces changements rapides, il importe que chacun·e se responsabilise et adapte ses habitudes, notamment en limitant si possible ses déplacements.

Cependant, la majorité des individus est contrainte de se déplacer pour aller travailler, se rendre à l'école, s'approvisionner ou encore tout simplement pour s'aérer et rompre son isolement. Cet été ces trajets étaient de véritables épreuves.

Dès lors, la ville doit rapidement agir afin de rendre les déplacements liés à la mobilité douce plus supportables. Parmi ces mesures, le groupe Vert.e.s CS POP demande au conseil communal ;

-que les delémontain.e.s aient accès à des points d'eau gratuitement. Ainsi les fontaines de la ville devront toutes être remises en activité afin que les passant.e.s puissent s'y rafraîchir et que les enfants puissent y jouer.

À titre d'exemple, aujourd'hui, les fontaines du parc des marronniers, du parc du Righi ou encore celle de la place de la gare ne sont pas en fonction. En période de canicule, le conseil communal ne devrait à l'avenir plus tolérer que des entrepreneurs confisquent l'accès à l'eau dans un lieu publique pour y parquer leur véhicule de chantier.

-que le réseau des points d'eau potable soit en état de fonctionnement. En effet, actuellement, celle du parc urbain ne fonctionne pas.

-que le réseau des points d'eau potable en ville soit développé et que tous les parcs publics ainsi que les lieux à fort passage en soient dotés. Nous demandons par exemple que des points d'eau soient disposés à intervalle réguliers sur les lieux de transit liés à la mobilité douce ou dans les zones liées à l'activité physique comme le long de la promenade des deux rivières, le parcours vita. Le groupe Vert.e.s CS-POP demande aussi qu'un point d'eau soit installé à la gare. Bien qu'une fontaine se trouve à la place de la poste, les voyageurs CFF doivent pouvoir rapidement accéder à un point d'eau.

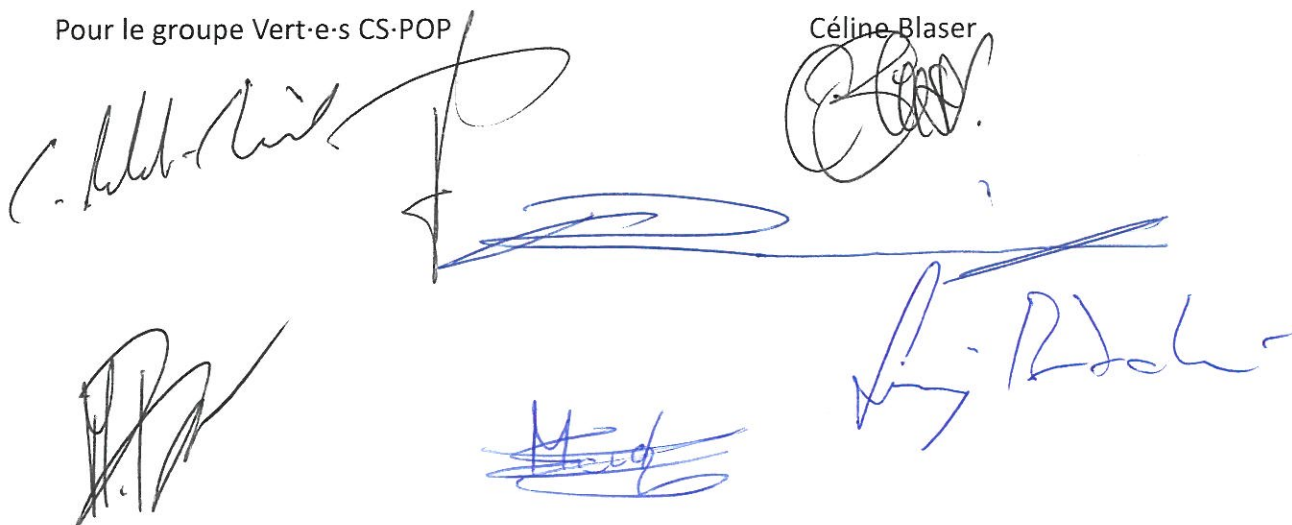
Il n'est en effet pas acceptable que des gérant.e.s de café s'opposent à de telles installations. Pour rappel et pour éviter tout malentendu, il ne s'agit pas d'installer une tireuse à bière !

-que les points d'eau potable et que toutes les fontaines soient cartographiés et visibilisés, tant sur le site internet de la ville que sur les plans se trouvant en ville.

-enfin que les points d'eau potable soient clairement signalés et rapidement identifiables comme tels parmi le mobilier urbain.

Pour le groupe Vert·e·s CS-POP

Céline Blaser



Question écrite

Conseil de Ville du 28.09.26

Sécurité des écoliers à la rue de la Vauche, quelles mesures de sécurité la commune envisage-t-elle de mettre en œuvre ?

A l'école provisoire de la rue de la Vauche, des enfants sont en récréation sur la place derrière le bâtiment. Il s'agit d'une place de parc où les véhicules des locataires du bâtiment sont parkés.

Plusieurs incidents se sont déjà passés, en particulier des freinages intenses pour ne pas renverser les enfants se trouvant sur cette place lors des récréations.

Une mise en place de sécurités supplémentaires à définir doit être décidée rapidement avant qu'un accident grave se produise.

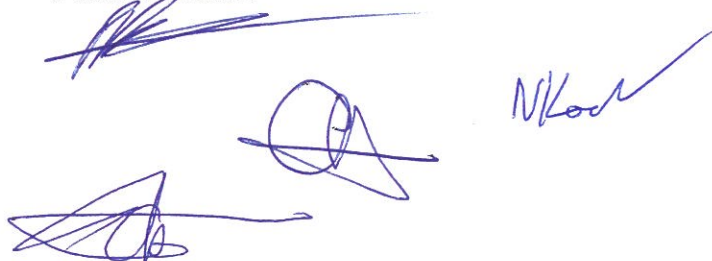
Plusieurs parents d'enfants nous ont signalé ces incidents.

Le groupe PLR demande à la commune quelles mesures compte-t-elle mettre en place ?

Nous remercions le Conseil communal pour l'attention qu'il portera à notre requête.

Pour le groupe PLR

Pascal Domont



Question écrite

Conseil de Ville du 28.09.2026

Allocation de résidence aux employés communaux : quel coût et quelles retombées pour la Commune ?

Le Règlement du Personnel (RPers) communal et son ordonnance (OPers) prévoit le versement d'une prime annuelle de CHF 2'400 aux membres du personnel qui résident sur le territoire communal (au prorata du taux d'occupation en cas de temps partiel). Cette disposition poursuit vraisemblablement un objectif d'encouragement à la domiciliation des collaborateurs au sein de la commune.

Toutefois, plusieurs éléments permettant d'en apprécier la portée et l'efficacité ne sont pas connus du législatif. Dans un contexte où les finances publiques doivent être utilisées avec efficacité, il paraît opportun de disposer d'une évaluation objective de cette mesure, tant sur le plan financier que sur les bénéfices concrets qu'elle procure à la collectivité.

Face à cette situation, le PLR pose les questions suivantes :

1. Combien de membres du personnel communal bénéficient actuellement de cette prime de résidence et sous quelle forme est-elle versée ?
2. Quel est le coût annuel total de cette mesure pour les finances communales, sur les cinq derniers exercices ?
3. Combien de collaborateurs se sont domiciliés dans la commune depuis l'introduction de cette prime, respectivement combien ont conservé leur domicile dans la commune grâce à cette incitation, dans la mesure où cette information est disponible ?
4. Le Conseil communal dispose-t-il d'une évaluation ou d'indicateurs démontrant que cette prime atteint les objectifs poursuivis ? Si oui, lesquels ?
5. Le Conseil communal est-il en mesure d'estimer les retombées financières pour la commune découlant de la domiciliation des collaborateurs bénéficiaires (notamment en matière de recettes fiscales ou d'autres effets économiques), et comment celles-ci se comparent-elles au coût annuel de la prime ?
6. Le Conseil communal envisage-t-il de maintenir cette mesure en l'état, de l'adapter ou de la réévaluer à la lumière de son efficacité et de son impact budgétaire, notamment en lien avec la situation financière précaire de la Commune ?

Cette question n'a pas pour objet de remettre en cause le principe de la prime de résidence, mais de permettre au législatif de disposer des éléments nécessaires pour apprécier si cette politique publique produit les effets attendus et si son coût est proportionné aux bénéfices qu'elle génère pour la collectivité.

Je vous remercie pour votre réponse.

Pour le Groupe PLR

Vivien Schmid



Question écrite

Où parquer un vélo ? une moto ?

Avec cette question, notre but n'est pas de promouvoir l'usage de la moto en ville mais nous constatons que le nombre de deux roues augmente et que les places réservées aux bicyclettes sont souvent squattées par de grosses motos qui occupent la place de deux ou trois cycles.

Le site de la commune (<https://www.delemont.ch/fr/Vivre-a-Delemont/Mobilite/Parking-Stationnement/Stationnement.html>) indique l'emplacement des places de stationnement pour voitures, plus de 1900 places gratuites et 1600 places payantes. Quelques places pour les cars sont aussi localisées mais rien pour les deux roues, vélos ou motos. Les places pour stationner les vélos sont relativement nombreuses, une nécessité vu l'utilisation en progression de ce moyen de transport rapide et qui cause peu de nuisances. Ce qui n'est pas le cas des motos, toutefois ces véhicules sont prisés par une petite minorité de voyageurs et touristes ce dont il faut tenir compte.

Nous souhaitons connaître le point de vue du Conseil communal sur deux questions :

- les dispositions en place sont-elles suffisantes ou faut-il revoir et compléter le dispositif de parage des véhicules à deux roues ?
- faut-il notifier les places de stationnement disponibles pour les deux roues (vélos et/ou motos) sur le site de la commune ?

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Delémont, le 28 septembre 2026

Pour le groupe socialiste,

Jordan Ali

Question écrite

Conseil de Ville du 28.09.26

Centre de collecte et de valorisation CCV, quelles mesures de sécurité incendie seront installées ?

Messieurs les conseillers communaux,

Récemment encore, plusieurs incendies se sont déclarés dans des centres de recyclage et de traitement des déchets notamment à Morat, Ecublens, Mont-sur-Lausanne, Lucens, Delémont ou encore à Reconviliers ces deux dernières années.

Les batteries au lithium de plus en plus répandues, sont souvent la cause de ces incendies.

Ces incendies peuvent dégager des fumées toxiques conduisant à une contamination des sols et des cultures, notamment des jardins potagers et causant également d'importantes perturbations.

Comment cette problématique est-elle anticipée et prise en compte dans le futur Centre de collecte exemplaire de valorisation du SEOD des Prés-Rose (CCV).

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Pour le groupe PLR

Pascal Domont

